

Information sur le Covid-19

Mercredi 28 avril 2021

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment puis-je m'approvisionner en masques et autres équipements de protection individuelle pour les fournir aux salariés présents sur le lieu de travail ?

Les pouvoirs publics recommandent aux entreprises de prévoir un stock préventif de masques couvrant une durée de 10 semaines.

En complément des mesures prises depuis le début de la crise sanitaire ayant permis d'accroître fortement la production d'équipements de protection individuelle au niveau national, en particulier les masques et le gel hydroalcoolique, des actions continuent d'être menées par la Direction générales des Entreprises pour faciliter l'approvisionnement des entreprises.

Où puis-je trouver des masques de protection ?

Masques « grand public »

Dans le prolongement des avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et du Haut conseil de la santé publique (HSCP), dont le dernier en date a été publié le 18 janvier 2021, une nouvelle catégorie de masques réservés à des usages non sanitaires a été définie :

- Masques « grand public » filtration supérieure à 90% : Ces masques individuels peuvent être proposés aux professionnels comme à la population générale, en particulier pour un usage destiné aux individus ayant des contacts occasionnels avec des collègues dans le cadre professionnel ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail. Ces masques « grand public » sont reconnaissables au logo correspondant qui doit obligatoirement figurer sur leur emballage ou sur leur notice. Leurs performances de filtration et de respirabilité doivent également figurer de manière lisible sur l'emballage du produit.

Ces masques grand public peuvent être sourcés sur les marketplaces dédiées :

- [Plateforme « Stopcovid19 »](#)

Soutenue par le Ministère de l'Économie et des Finances, cette plateforme permet à des fabricants et distributeurs de produits et de matériel de première nécessité (équipements de protection individuelle tels que masques, gels hydroalcooliques, surblouses etc.), ainsi qu'à leurs prestataires de services et sous-traitants, de commercialiser leur offre auprès des professionnels de santé, des acteurs de la distribution alimentaire, et de toutes les entreprises engagées dans la lutte contre le COVID-19 et ayant besoin de protéger leur personnel.

- [Plateforme « Savoir-faire ensemble »](#)
- L'employeur peut également faire appel à l'un des fabricants de masques « grand public » recensés sur [le site de la DGE](#)

Masques sanitaires

Les stocks de masques sanitaires (en particulier les masques FFP2 et chirurgicaux) restent prioritairement dédiés aux professionnels et établissements de santé.

Outre le sourcing en France sur les plateformes citées au point précédent, les entreprises peuvent se fournir directement auprès de producteurs étrangers, dans le respect des normes réglementaires de mise sur le marché européen des produits concernés (marquage CE), sans réquisition à l'importation. Toute importation supérieure à 5 millions de masques sur un trimestre glissant devra toutefois être déclarée à l'Etat, à l'adresse covid19-imports@sante.gouv.fr

La DGE est mobilisée pour faciliter la mise en relation entre importateurs de masques et acheteurs français, aider les entreprises dans la recherche de solutions logistiques d'acheminement des masques et travaille activement à la levée d'éventuels obstacles.

Pour toute question : masques.dge@finances.gouv.fr

En complément sur les aspects douaniers, les entreprises peuvent consulter le dossier d'information des services des douanes, relatif aux procédures douanières et aux normes européennes en vigueur : [en cliquant ici](#)

Les entreprises peuvent également solliciter les pôles d'action économique régionaux des services douaniers français pour tout besoin d'assistance nécessaire à la préparation de ces importations. [En cliquant ici](#)

Ou aux services des conseils de la cellule pour les entreprises des [douanes](#)

Où puis-je trouver du gel hydroalcoolique ?

La plateforme Stopcodiv19.fr permet également aux entreprises de s'approvisionner en grande quantité de gels et solutions hydroalcooliques.

Par ailleurs, la DGE, en lien avec l'ensemble des fédérations industrielles concernées, diffuse quotidiennement une liste élargie des producteurs et de leur capacité de production à destination des acheteurs de quantités industrielles afin de permettre de fluidifier les approvisionnements.

Contact : gelcoronavirus.dge@finances.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations du gouvernement :

[Approvisionnement masques et gel hydroalcoolique](#)

[Masques à usages non sanitaires](#)